

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Aménagement du
parc des coteaux et
du fil vert –
Autorisation de
programme et
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du parc des coteaux portés par les quatre communes du Grand projet de Ville, la Ville de Floirac s'est engagée à effectuer des travaux sur la portion de territoire qui la concerne pour la première tranche de réalisation du Fil Vert.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Il est proposé de modifier l'AP CP et de répartir les crédits de paiement comme suit:

Aménagement du parc des coteaux et du fil vert - Opération n° 5001

Autorisation de programme	922 262,14
Réalisé en 2009	8 431,80
Réalisé en 2010	0,00
Réalisé en 2011	0,00
Réalisé en 2012	2 033,68
Réalisé en 2013	52 841,95
Réalisé en 2014	240 881,42
Réalisé en 2015	556 261,03
Réalisé en 2016	10 540,26
Réalisé en 2017	1 440,00
Crédits de paiement 2018	49 832,00

Le montant des crédits de paiements 2018 se décompose selon les éléments suivants :

- Les panneaux signalétiques et didactiques du Fil vert complétant l'aménagement réalisé pour un montant estimé à 12 000 € comprenant la recherche bibliographique et la rédaction des panneaux, leur fourniture et mise en œuvre sur le terrain.
- des petits travaux d'aménagement permettant de faciliter l'accessibilité au fil vert au-dessus du castel en aménageant une petite variante de cheminement et une éventuelle rambarde le long de l'escalier de pierre, pour un montant de 36 096 €.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie en date du 23 octobre 2017;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 25 octobre 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

DIT que les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget 2017 et que les crédits de paiement 2018 seront inscrits au budget 2018.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU